

**OBJET : MARCHÉ N°21-22 RELATIF AUX TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DU RÉSEAU D'EAUX USÉES
DN600 RING DES ULIS**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Christian LARDIERE	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC

Délibération n° 2021-160

Monsieur David ROS

a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI

Monsieur Stéphane BAZILE

a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier THOMAS

Commune de Marcoussis

Monsieur Richard TRINQUIER

Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Clovis CASSAN

Commune des Ulis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Lucie SELLEM

Délibération n° 2021-160

**OBJET : MARCHÉ N°21-22 RELATIF AUX TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DU RÉSEAU D'EAUX USÉES
DN600 RING DES ULIS**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Bernard GLEIZE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure adaptée ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT la procédure adaptée engagée le 02 avril 2021 pour les travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées DN600 du ring des Ulis décomposé en deux lots :

- lot 1 : travaux en tranchée traditionnelle ;
- lot 2 : travaux en microtunnelier.

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « PCAET, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 8 juin 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-22 relatif au marché de travaux de dévoiement du réseau d'eaux usées DN600 du ring des Ulis comme suit :
 - lot 1 avec la société COLAS FRANCE, sise 121 rue Paul Fort 9130 Montlhéry pour un montant forfaitaire de 160 465,00 euros HT ;
 - lot 2 avec le groupement VALENTIN TP sise 6 chemin de Villeneuve 94140 Alfortville et TPU sise 59 rue Saint Sauveur 91160 Ballainvilliers pour un montant forfaitaire de 628 133,00 euros HT.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (22 VOIX)

22 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme

Délibération n° 2021-160

Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE, M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : Mme Rafika REZGUI

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210616 - lmc 135236 - DE - 1 - 1
Date AR Préfecture : 22 juin 2021

– Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr